

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022

2022 / E2/038

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : gestion des déchets

Monsieur le Conseiller,

Vi ringraziu pè a vostra dumanda. Avant de vous apporter des éléments « probants », permettez-moi de confier que le périmètre de votre intervention m'interpelle : à quelle question dois-je répondre ? Via la problématique de la gestion des déchets, à travers les perspectives pour les sites de Ghjuncaghju et de Prunelli, vous avez élargi le champ des thématiques pour aborder, de manière transversale et quelque peu frénétique : une question juridique (les droits du fleuve), écologique (les effets du réchauffement climatique), hydraulique (les prélèvements et le débit des cours d'eau) et enfin, les risques anthropiques (les fermentescibles)...

Vous rappelez votre attachement aux dispositions, fixées collectivement, par délibération N° 21/241 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 17 décembre 2021. Je vous confirme que notre position relative à la reconnaissance des droits du fleuve Tavignani n'a pas varié et je vous réaffirme notre volonté afin d'y préserver la biodiversité, tout comme sur l'intégralité de notre île. Je me permets de vous renvoyer à la nouvelle version du Plan tout dernièrement présenté à l'Assemblée de Corse, dans lequel je faisais référence à l'inscription

d'études pour d'autres centres et je vous rappelle que vous vous êtes abstenus sur le sujet. C'est une réponse que nous devons apporter à l'extinction souhaitée de Ghjuncaghju.

Vous rappelez aussi – de manière un peu floue d'ailleurs, mais j'y reviendrai – l'importance de garantir la maîtrise d'une gestion publique des déchets. Vous évoquez un changement de paradigme sans en définir les contours... Eccu... vous allez « da u dì à u fà », d'accord. Mais le plan que nous mettons en œuvre contribue de manière très claire à aller vers une gestion publique des déchets même si la gestion publique-privée existera toujours.

Vous dénoncez une menace environnementale, pour tous les territoires, dès lors que l'on y projetterait un centre de stockage public. Bien évidemment si nous voulons aller vers du public, il faut que ces centres qui arrivent le soient et nous continuons à travailler en ce sens. Je suis également surpris que vous vous soyez abstenus sur cette question fondamentale de la gestion publique des déchets. Je vous rappelle aussi que vous aviez voté précédemment ce plan-là, les modifications que je viens d'apporter vont dans le sens de votre question, je suis donc surpris que vous ne l'ayez pas entériné en plénière, mais nous aurons l'occasion d'en discuter entre nous et à souhait, vous aurez sûrement la maturité nécessaire et le portage politique nécessaire pour qu'en septembre on soit sur des positions communes. En tous les cas, je vous y invite.

Vous exprimez, non sans malice, l'inefficacité de la pédagogie et de la sensibilisation face à la menace des fermentescibles qui ont « la vie dure ». Or, c'est justement pour franchir ce cap et impulser une dynamique opérationnelle que, dans le cadre du plan, j'ai souhaité rencontrer de nombreux acteurs et intercommunalités, afin d'avoir une vraie politique agressive en matière de biodéchets.

J'ai envie de vous interpeller directement : quid de la communauté des communes du Fium'Orbu Castellu, sur ce sujet ? Je suis venu deux fois présenter le plan, j'aimerais que nous passions à l'action ensemble. Da u dì à u fà.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de préciser que la dynamique agressive d'élimination des biodéchets était un axe de travail prépondérant.

Lors de la session du 29 avril dernier, le Conseil exécutif de Corse avait programmé la présentation d'un rapport de synthèse et transmis le projet, en version intégrale, de PTPGD afin d'informer l'Assemblée sur son état d'avancement. Bien que facultative, cette étape importante a permis de créer les conditions d'un débat et d'un échange constructif pour réaffirmer les axes stratégiques qui conditionneront les choix et décisions à venir :

- La gestion publique des déchets, dans sa mise en œuvre opérationnelle, comme le plus sûr rempart contre les dérives de toutes sortes ;

- Le renforcement du tri à la source, érigé en axe majeur et prioritaire ;
- La priorité au traitement des bio-déchets qui représentent près d'un quart des ordures ménagères (OM) et présente un potentiel d'utilisation en agriculture et prise en compte également des déchets verts ;
- La promotion de la prévention et de l'économie circulaire pour accélérer et orienter le processus et nous seront accompagnés de manière transversale par tous les services de l'Assemblée de Corse.

Voilà la réponse que je souhaitais vous faire, caru amicu, da u dì à u fà – tutt'inseme – per mè, sarà megliu.

Je vous remercie.